

Atelier régional des correspondants nationaux de l'Afrique de l'Ouest

***Processus d'élaboration de la
programmation 2019-2022***

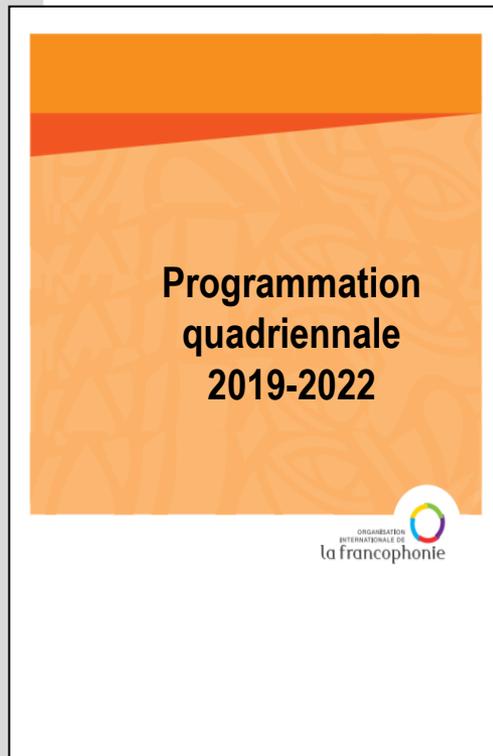
29 avril au 03 mai 2018/ Lomé (Togo)

Déroulé

- 1. Processus d'élaboration de la programmation 2019-2022**
- 2. Méthodologie**
- 3. Contribution des Etats et gouvernements**
- 4. Elaboration de la programmation : où en sommes-nous ?**
- 5. Echanges et Questions diverses**

Processus d'élaboration de la programmation

Cette présentation a pour objet d'informer les correspondants nationaux du cadre général, de la méthodologie, des premières balises et des grandes dates qui serviront de référence à l'élaboration de la nouvelle programmation 2019-2022 de l'OIF



Référentiels stratégiques et normatifs

(Cadre stratégique de la Francophonie, Stratégies sectorielles, Déclarations des chefs d'Etat et de gouvernement, Programme de développement durable à l'horizon 2030, etc.)

Balises (offre programmatique innovante, porteuse d'espoirs et attractive pour les partenaires et pour les bailleurs de fonds)

Méthodologie

(processus itératif, resserrement, intégration transversalité, décentralisation, co-construction)

Calendrier

Référentiels stratégiques et normatifs



Balises et objectifs de la nouvelle programmation



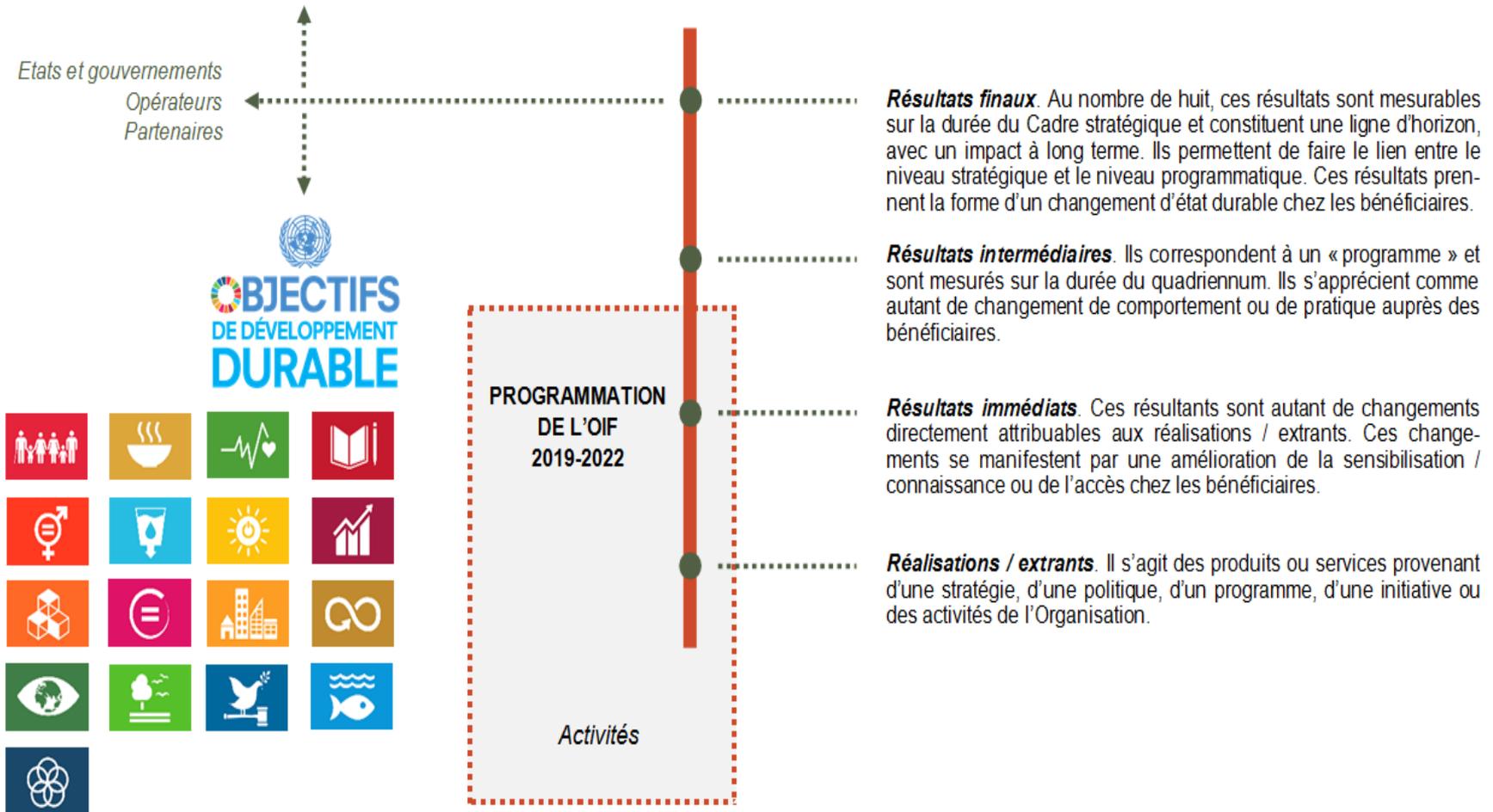
Objectif de la programmation (2019-2022) :



- ✓ proposer une offre programmatique qui soit à la fois innovante, porteuse d'espoirs pour les bénéficiaires et attractive pour les partenaires et pour les bailleurs de fonds en se fondant sur les principes directeurs et modes d'intervention du Cadre stratégique de la Francophonie
- ✓ les 16 résultats intermédiaires permettront à l'OIF de contribuer efficacement aux résultats finaux mentionnés dans le Cadre stratégique de la Francophonie

CADRE STRATÉGIQUE DE LA FRANCOPHONIE

Politiques / Stratégies transversales et sectorielles
Textes fondamentaux de la Francophonie



Architecture du Cadre stratégique de la Francophonie

MANDAT

LA FRANCOPHONIE ASSURE UN DOUBLE MANDAT D'ACTEUR DES RELATIONS INTERNATIONALES ET D'ESPACE DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ

VISION

La vision de la Francophonie est celle d'un monde dans lequel la mondialisation bénéficie à tous et en particulier la jeunesse, un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique et aspirant à un développement durable, un monde dans lequel la langue française et les valeurs universelles de paix, de démocratie, de droits de l'Homme, l'égalité entre les femmes et les hommes se développent et contribuent à une action multilatérale originale fondée sur la cohésion et le partage au sein d'une communauté solidaire.

OBJECTIFS GLOBAUX

1. Accroître le rayonnement international et le développement de l'usage de la langue française
2. Renforcer le rôle et la place de la Francophonie sur la scène internationale pour améliorer le multilatéralisme et la gouvernance mondiale
3. Renforcer le rôle des femmes et celui des jeunes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement
4. Soutenir l'innovation et la créativité au service de l'économie dans une perspective de développement durable

MISSIONS

**A - LANGUE FRANÇAISE,
DIVERSITE CULTURELLE ET
LINGUISTIQUE**

**B - PAIX, DEMOCRATIE
ET DROITS DE L'HOMME**

**C - EDUCATION, FORMATION,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET RECHERCHE**

**D - DEVELOPPEMENT
DURABLE, ECONOMIE ET
SOLIDARITE**

OBJECTIFS STRATEGIQUES

1 - Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle

3 - Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et du rôle de la société civile

5 - Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne

7 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable

2 - Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique

4 - Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix

6 - Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs

8 - Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois en particulier pour les femmes et les jeunes

Principes directeurs (CSF)

SUBSIDIARITÉ

Soutenir les efforts des États et des gouvernements et renforcer leurs capacités, conformément à leurs **besoins prioritaires sans se substituer à eux** dans la définition et la conduite des politiques nationales.

PERTINENCE

Valeur ajoutée et spécificité francophones ; **complémentarité** avec d'autres acteurs ; **absence de double emploi** ; choix du plus grand nombre possible de bénéficiaires en fonction des besoins identifiés ; niveau minimal de ressources nécessaires pour atteindre le seuil d'efficience.

PARTENARIAT

Favoriser **les synergies** entre ses différents acteurs ainsi que les partenariats externes mutuellement profitables.

INTÉGRATION

Mettre en place **des programmes concertés, voire conjoints**, avec l'APF, les opérateurs directs et les conférences ministérielles permanentes de la Francophonie

MESURABILITÉ

Renforcer la mesurabilité des contributions respectives dans l'atteinte des objectifs globaux et stratégiques du Cadre stratégique, grâce à des **mécanismes de suivi et d'évaluation**.

Autres principes directeurs

TRANSVERSALITE

Prise en compte des éléments suivants : **égalité femme / homme, jeunesse, numérique, société civile**

DECENTRALISATION

Niveau de décentralisation du programme auprès d'une ou plusieurs unités hors Siège

AGENDA INTERNATIONAL

Cohérence par rapport aux Objectifs de développement durable et aux autres **priorités de la communauté internationale**

PARTENARIAT

Capacité à **mobiliser des fonds** et / ou à **développer des actions partenariales** avec d'autres acteurs de la coopération internationale

RESULTATS FINAUX

Contribution des résultats intermédiaires aux **résultats finaux** et cohérence avec les objectifs stratégiques du cadre stratégique

1. Contribution de l'OIF

l'OIF propose des outils pour tirer les enseignements du quadriennium 2015-2018 et élabore le projet de programmation 2019-2022:

- ✓ analyse prospectiviste des nouvelles tendances au sein de l'espace francophone ;
- ✓ prise en compte des priorités des plans nationaux de développement et des bailleurs de fonds ;
- ✓ évaluations externes ciblées ;
- ✓ analyse globale des grands résultats obtenus pour l'ensemble de la programmation 2015-2018 ;
- ✓ des analyses et auto-évaluations réalisées par les unités de programmes à l'interne ;
- ✓ les comptes rendus d'exécution périodiques de la programmation.

2. Consultation des partenaires de l'OIF

- ✓ *Les acteurs institutionnels de la Charte et les partenaires sont consultés par l'OIF afin de favoriser les synergies et la co-construction de programmes.*

3. Contribution et approbation des Etats et gouvernements

- ✓ *Les Etats et gouvernements partagent leurs priorités et valident les livrables à chaque étape de l'élaboration de la programmation.*

L'élaboration de la programmation 2019-2022 s'inscrit dans un processus itératif de planification stratégique qui sera ponctué par **quatre livrables importants** :



1. la **synthèse des contributions** des Etats et gouvernements membres, des acteurs de la Charte de la Francophonie et des partenaires externes (février 2018) ;
2. l'élaboration de l'**architecture de la programmation** (avril 2018) ;
3. la rédaction d'un **avant-projet de programmation** (mai – juin 2018) ;
4. la rédaction de la **programmation détaillée** (mi-juin – juillet 2018);
5. Processus de validation (août – septembre)
6. Adoption de la programmation lors de la CMF (octobre 2018)

Le calendrier proposé est un **document de travail évolutif** qui sera mis à jour en fonction des avancées internes et des dates de réunions à préciser en lien avec les instances, notamment par la Commission de coopération et de programmation et son Groupe de travail.

Contribution des Etats et gouvernements

- ✓ Dans la foulée de la dernière Conférence ministérielle de la Francophonie, l'Administrateur a souhaité que nous puissions consulter les Etats et gouvernements ainsi que les acteurs institutionnels de la Charte sur les acquis de la programmation actuelle et leurs priorités pour le prochain exercice quadriennal.

- ✓ La **consultation des Etats et gouvernements** a permis de recueillir **51 contributions** qui reflètent la diversité de l'espace francophone et l'étendue des attentes envers l'OIF, dans le respect du Cadre stratégique et des stratégies transversales et sectorielles.
 - **33 membres de plein droit (sur 54 membres).**
 - **4 membres associés (sur 4 membres).**
 - **10 membres observateurs (sur 26 membres).**
 - **4 opérateurs ou assimilés.**

Acquis, enseignements et orientations générales

- Attachement aux **quatre grandes missions** du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022 ;
- Nécessité de prendre en compte des **spécificités des régions de l'espace francophone** afin de mieux répondre aux besoins des Etats et gouvernements membres ;
- Tendre vers une **francophonie de proximité** (notamment grâce à l'IFEF, l'IFDD, mais aussi en renforçant les synergies et les complémentarités avec les opérateurs) ;
- **Resserrement de la programmation** : concentrer les moyens autour d'un nombre de programmes plus limités afin d'accroître l'impact et la visibilité (éviter les chevauchements avec les autres acteurs internationaux) ;

Acquis, enseignements et orientations générales

- Favoriser les **actions transversales**, notamment en faveur des jeunes, des femmes et de l'innovation numérique ;
- Sensibiliser **les partenaires bilatéraux et internationaux** autour des domaines prioritaires de l'OIF ;
- Exploiter les sources de **financement innovant** et de **nouvelles formules de partenariat** ;
- Disposer de programmes cohérents avec le **Programme de développement durable à l'horizon 2030**. Programmes avec des retombées concrètes, **mesurables à court, moyen et long termes**, avec des indicateurs de résultats simples et lisibles, inspirés des standards internationaux.

Priorités pour 2019-2022

- Renforcer l'**enseignement du français et l'environnement francophone** (notamment à travers la promotion de l'enseignement du français pour les pays dont le français n'est pas la langue officielle) ;
- Encourager l'usage **du français dans les organisations internationales** ;
- Promouvoir la **culture et l'éducation pour la paix** (promotion de la diversité culturelle et de l'entrepreneuriat culturel) ;
- Consolider une offre d'**éducation de qualité** ;
- Soutenir la **prévention des crises et des conflits, la consolidation de la paix, le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit et l'accompagnement des transitions et des processus électoraux** ;

Contribution des Etats et gouvernements

Priorités pour 2019-2022

- Promouvoir l'**égalité femme / homme** (mettre en place une stratégie transversale) ;
- Lutter contre les **dérèglements climatiques** et accompagner la mise en œuvre de l'**Accord de Paris** et des **ODD** ;
- Prévenir la **radicalisation** ;
- Promouvoir l'**économie bleue et l'économie verte, et l'entrepreneuriat** ;
- Renforcer le **plaidoyer** et promouvoir les **valeurs universelles de la Francophonie.**

Contributions reçues

1. Andorre
2. Argentine
3. Arménie
4. Autriche
5. Bénin
6. Bulgare
7. Cambodge
8. Cameroun
9. Canada
10. Canada-Ontario
11. Canada – Nouveau-Brunswick
12. Canada – Québec
13. Chypre
14. Congo
15. Costa Rica
16. Côte d’ivoire
17. Djibouti
18. Egypte
19. France
20. Gabon
21. Ghana
22. Grèce
23. Guinée-Bissau
24. Kosovo
25. Laos
26. Lettonie
27. Liban
28. Luxembourg
29. Ex-République Yougoslave de Macédoine
30. Madagascar
31. Maroc
32. Maurice
33. Moldavie
34. Monaco
35. Monténégro
36. Nouvelle-Calédonie
37. Niger
38. Qatar
39. Sénégal
40. Seychelles
41. Slovénie
42. Suisse
43. République tchèque
44. Togo
45. Tunisie
46. Vietnam
47. Fédération Wallonie-Bruxelles
48. AUF
49. Université Senghor
50. AIMF
51. APF

Contributions reçues des pays de l'Afrique de l'Ouest

Contributions reçues

- Côte d'ivoire
- Benin
- Ghana
- Guinée-Bissau
- Niger
- Sénégal
- Togo

Contributions attendues

- Guinée
- Mali
- Burkina Faso
- Cap-Vert
- Mauritanie

Elaboration de la programmation : où en sommes-nous ? (suite)

- ✓ Les intitulés de **17 résultats intermédiaires** (actuels), des résultats immédiats ainsi que la formulation des extrants (ou réalisations) seront affinés dans les prochains jours afin d'être en cohérence avec la **chaîne de résultats** et **refléter la logique d'intervention** de la programmation.
- ✓ L'atelier sur les « regards croisés » a permis d'avoir une **vision transversale** des actions de l'OIF et de favoriser les échanges entre les spécialistes de programmes afin de **renforcer les pistes collaboratives, les synergies et les convergences** dans le cadre d'une offre programmatique cohérente.

Elaboration de la programmation : où en sommes-nous ? (suite)

- ✓ La déclinaison des **modèles logiques** en cadres de suivi interviendra dans la foulée. L'identification des indicateurs devra être finalisée fin mai afin de nous mettre en mesure de présenter l'offre programmatique à nos Etats et gouvernements lors de la **CCP de mi-juin**.
- ✓ La DPDS travaille avec les directions afin de fournir **un appui technique et méthodologique à la finalisation des modèles logiques et des cadres de suivi**.
- ✓ Les mois de juillet et d'août seront consacrés à la finalisation de la rédaction de la **programmation détaillée**, avant son adoption définitive courant octobre (avec la réalisation d'un document de présentation « grand public »).

Dates à retenir

- A compter de mai : Rédaction de la **programmation détaillée** (cadres logiques, cadres de suivi, indicateurs, dynamique partenariale)
- Mi- juin : **Examen de l'architecture de la programmation** par la CCP
- Mi- juin : Réunion de la Commission administrative et financière (élaboration du budget quadriennal)
- Octobre : **Adoption** de la programmation lors du Sommet d'Erévan
- Nov. – février : Présentation des programmes aux **partenaires** (identification des projets les plus attractifs pour la **mobilisation des ressources financières**)
- Novembre : **Planification** des actions pour 2019